



Groupement Hospitalier de Territoire

GH Fondation Vallée - Paul Guiraud

EPS Erasme

La Coordination des assistants de service social (ASS)

Les Assistants de Service Social sont des acteurs importants dans le champ de la psychiatrie. Leur rôle transversal se situe à la croisée des dimensions médicale, sociale et familiale. Présents à toutes les étapes du parcours de soins, ils contribuent à sa fluidité et en assurant la coordination entre les différents partenaires : intrahospitaliers, médico-sociaux, institutionnels ou de droit commun.

À travers leurs missions, ils soutiennent les usagers dans la reconquête ou le maintien de leur autonomie, en favorisant leur insertion ou réinsertion sociale, professionnelle et familiale. Ils veillent également à ce que les droits des patients soient respectés et effectifs, en facilitant notamment l'accès aux prestations sociales, à un logement, à une protection juridique adaptée ou à des dispositifs de droit commun.

Par leur expertise sociale, les assistants de service social apportent une plus-value indispensable à l'approche globale et individualisée des patients, en lien étroit avec les équipes pluri-disciplinaires. Au sein du [GH Fondation Vallée - Paul Guiraud](#), l'équipe, composée de 62 agents, est répartie ainsi :

- 24 personnes sur les [secteurs de psychiatrie adultes du Val de Marne \(94\)](#)
- 19 personnes sur les [secteurs de psychiatrie adultes des Hauts de Seine \(92\)](#)
- 9 personnes sur les [services de pédopsychiatrie](#)
- 2 personnes sur [les équipes mobiles précarité du 94 et du 92](#)
- 2 personnes sur l'unité de malades difficiles ([UMD](#)) qui a une dimension régionale ;
- 3 personnes dans le Pôle « patients sous mains de justice », 2 à l'[UHSA](#) et 1 au [SMPR](#).

Cette équipe est complétée par 3 assistantes sociales positionné sur [la cellule EFI \(Expertise, Formation interne et Innovation\)](#).

Le rôle clé de la coordination

Le service de la coordination, rattaché à la Direction des affaires sociales et médico-sociales, a pour charge l'encadrement de l'ensemble des assistantes de service social de l'Établissement. Composé de deux cadres socio-éducatives, d'une cadre supérieure socio-éducative et de la Directrice des affaires sociales et médico-sociales, il contribue à :

- mettre en place un management de proximité et de confiance, grâce à l'expertise technique et la connaissance des réalités d'exercice du métier des cadres
- donner une dimension collective au métier des assistants sociaux, dont l'exercice est plutôt isolé car les agents sont disséminés sur l'ensemble des services, en leur proposant de nouveaux outils

et en veillant à leurs conditions de travail et à leur développement professionnel (formation).

La Coordination des assistants de service social (ASS) est un levier de bien-être au travail et d'épanouissement.